

# inFO Retraités

N° 26  
2022

« *Le printemps, cette saison chérie fait renaître la nature  
et nous comble de joie* »

(proverbe breton 1872)



« Voici donc les longs jours, lumière, amour délire !

Voici le printemps ! Mars, Avril au doux sourire,

Mai fleuri, Juin brûleur, tous les beaux mois amis ! Les peupliers, au bord des fleuves endormis, courbent mollement comme de grandes palmes ; l'oiseau palpite au fond des bois tièdes et calmes :

il semble que tout rit et que les arbres verts sont joyeux d'être ensemble et se disent des vers.

Le jour naît couronné d'une aube fraîche et tendre ; le soir est plein d'amour ; la nuit, on croit entendre

à travers l'ombre immense et sous le ciel béni, quelque chose d'heureux chanter dans l'infini. »

*Victor Hugo (Toute la Lyre)*

**FO** PRÉFECTURES  
ET DES SERVICES  
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**DANS CE NUMÉRO**

*Santé*

*Le 8 mars*

*ANAS*

*Chiffres*

## ET POURTANT ...

Nous vivons aujourd'hui des événements tragiques qui pourraient laisser entrevoir un avenir incertain pour ne pas dire angoissant.

Le conflit opposant la Russie à l'Ukraine est à nos portes et nous ne pouvons que souhaiter ardemment que cessent les hostilités et que le peuple ukrainien en souffrance retrouve sa liberté et la paix.

Nous sommes évidemment concernés et nous nous devons d'exprimer notre solidarité et notre compassion envers les populations profondément affectées qui perdent, pour beaucoup, leurs biens quand ce n'est pas leur vie.

Sur le plan économique les conséquences en sont déjà désastreuses et pour tous les pays avec le renchérissement exorbitant du coût de l'énergie, de l'alimentation et des matières premières.

Bien évidemment les personnes les plus fragiles et les personnes âgées vont payer le prix fort et nous nous devons d'être exigeants afin de les protéger.



## LA FOLLE ENVOLEE DES PRIX

Tous les secteurs sont concernés et la situation internationale, particulièrement préoccupante, ne pourra que faire s'aggraver cette situation.

S'agissant du prix de l'électricité et du gaz, le gouvernement a pris des mesures d'encadrement ou de blocage mais tardivement sur des niveaux qui étaient déjà bien élevés.

On a pu observer depuis plusieurs mois des hausses purement spéculatives. La pandémie du COVID 19 ou les aléas climatiques n'expliquent pas tout. Il aurait fallu mieux maîtriser et sans doute arrêter des mesures de blocage à temps.

Nous entrons ainsi dans une période de « stagflation » avec une baisse de la croissance et une hausse de l'inflation dont tout est à craindre pour le pouvoir d'achat des ménages, déjà bien malmené.

Pour les retraites, la situation est plus qu'inquiétante : avec notamment une revalorisation des pensions pour 2022 de 1,1 % alors que l'inflation pour 2021 est de 2,8 % et que l'on prévoit pour 2022 au moins 5 % dans le meilleur des cas.

## 8 Mars : journée de la Femme

Il est important de marquer un temps d'arrêt et réfléchir à la condition de la femme dans notre pays, en particulier à un moment où les violences conjugales ou toute autre violence faite aux femmes, augmentent de manière très préoccupante.

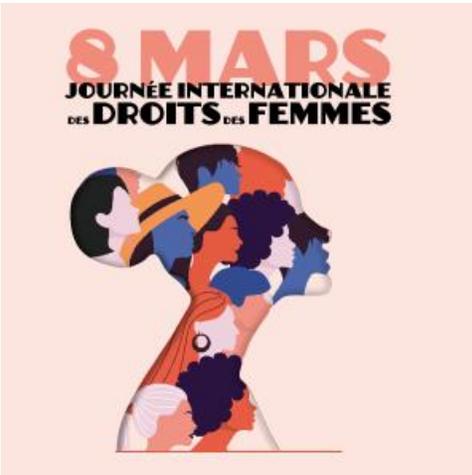


Il n'est pas vain de rappeler que depuis 1946 l'égalité femmes – hommes est un principe constitutionnel. La loi garantit ainsi aux femmes des droits égaux à ceux des hommes et ce, dans tous les domaines : égalité de droits, égalité des chances, égalité de traitement sur le plan professionnel. Ce qui exclut toute forme de discrimination quelle qu'elle soit.

Si la situation a bien évolué dans le bon sens il reste encore beaucoup à faire et dans les mentalités et dans les actes et ce n'est pas la recherche systématique de la parité qu'il faut seulement et nécessairement privilégier mais la juste reconnaissance des qualifications et des compétences.

Mais, s'agissant des droits à la retraite, les inégalités sont flagrantes : les femmes fonctionnaires ont une bonification de 4 trimestres par enfant alors que les femmes relevant du secteur privé ont une bonification de 8 trimestres. Cette différence de traitement n'est pas acceptable.

Plus généralement les femmes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour élever un ou plusieurs enfants sont pénalisées à la retraite.



Elles sont obligées aujourd'hui, pour beaucoup, de travailler au-delà de l'âge légal de départ à la retraite pour gagner des trimestralités, mais, le plus souvent, cela ne suffit pas et elles reçoivent une pension proportionnelle.

Il ne faut pas non plus oublier que les années passant elles se retrouvent souvent seules avec bien évidemment les mêmes dépenses contraintes.

Dans ce contexte il faut absolument tenir bon sur le principe de la réversion. Notre organisation en a d'ailleurs constamment demandé la revalorisation.

### Pourquoi les retraités sont-ils spoliés d'année en année ?

L'article L 161-25 du Code de la Sécurité Sociale est ainsi rédigé :

« La revalorisation annuelle des montants de prestations, dont les dispositions renvoient au présent article, est effectuée sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation – hors tabac – calculé sur les douze derniers indices mensuels de ces prix publiés par l'institut national de la statistique et des études économiques l'avant dernier mois qui précède la date de revalorisation des pensions concernées.

Si ce coefficient est inférieur à un il est porté à cette valeur. »

Le Premier Ministre se retranche derrière ce texte pour justifier la revalorisation de nos pensions de 1,1 % pour 2022.

En fait le taux de revalorisation s'appuie sur une moyenne et avec un décalage de sorte qu'il y a finalement sous-indexation par rapport à la réalité du chiffre d'inflation. Donc spoliation pour les retraités et ce d'année en année, ce qui explique notre perte en pouvoir d'achat de 10 à 12 % au moins depuis 2014. Et il y a bien sûr l'effet gel qu'il faut aussi prendre en compte.

## SANTE

**5 M de Français n'auraient pas de médecin traitant.** Ces chiffres sont confirmés par l'Assurance Maladie. Toutes les strates d'âge de la population sont concernées mais ce sont les personnes les plus âgées qui en sont le plus pénalisées car beaucoup d'entre elles sont en demande de soins.

Ce n'est pas sans conséquence sur le suivi médical des patients mais aussi sur les conditions de remboursement. En effet la Sécurité Sociale couvre 70 % du prix de la consultation si elle est faite par le médecin traitant dans le cadre du parcours coordonné. Sinon le remboursement est limité à 30 %. Les patients qui n'ont plus de médecin traitant doivent s'adresser au médiateur de la caisse d'assurance maladie à laquelle ils sont rattachés. Le remboursement sera alors maintenu à 70 % tant qu'un nouveau médecin traitant n'aura pas été désigné.



**Pour prévenir les risques de maladie cardiovasculaire** mais aussi :

- Augmenter la force et la souplesse musculaire donc la mobilité articulaire,
- Maintenir un bon niveau de capacité respiratoire,
- Améliorer l'équilibre et la coordination des mouvements,
- Favoriser la perte de poids,
- Réduire le stress et favoriser un bon sommeil

***la pratique quotidienne d'un exercice physique est indispensable. Une ½ heure de marche par jour – au moins – est reconnue comme particulièrement bénéfique.***

### **DEPENDANCE : les EHPAD**

Alors que le livre de Victor CASTANET « Les fossoyeurs » sur les agissements du groupe ORPEA a eu un grand retentissement médiatique et a mis en lumière les dérives dans les EHPAD, le rapport remis par la Défenseur des Droits en 2021 vient à point nommé. Régulièrement saisie – plus de 900 réclamations ces dernières années mettant en cause un EHPAD – la Défenseur des Droits livre un diagnostic sans appel : les droits, la dignité et les libertés des personnes âgées en EHPAD sont trop souvent mis à mal. Sont pointés le manque de moyens humains, les carences en matière d'organisation, la pénurie en personnel qualifié et formé, la rotation importante des équipes, leur épuisement aussi, le manque d'encadrement.

La pandémie a mis en évidence ces défaillances et les a considérablement aggravées.

Le rapport formule 64 recommandations en

vue d'améliorer la prise en charge des résidents en EHPAD. Nous les étudierons avec attention et vous ferons un retour.

D'ores et déjà le gouvernement doit sans attendre en tirer les conclusions. On estime à 10 Md supplémentaires par an le budget à affecter au grand âge : cela couvre aussi l'aide au maintien à domicile. Il est urgent d'apporter un peu plus de considération et de soutien logistique et financier aux aidants familiaux, eux-mêmes âgés.





L'Association Nationale d'Action Sociale (ANAS) permet à tous les personnels du Ministère de l'Intérieur, actifs **ou retraités** de bénéficier d'offres de séjour dans ses centres de vacances. Renseignements : [reservation@anas.asso.fr](mailto:reservation@anas.asso.fr) .

Il est rappelé que les retraités ont accès aux actions proposées par le service d'action sociale de la préfecture de leur résidence. Encore faut-il avoir les informations, aussi est-il recommandé de se signaler à ce service et de communiquer son email.

Par ailleurs **la carte de retraité**, que tout fonctionnaire retraité est en droit de demander, permet de justifier de sa qualité de retraité pour l'accès aux prestations d'action sociale organisées par le Ministère de l'Intérieur ou en interministériel. Elle permet aussi de bénéficier de réductions tarifaires. Des renseignements pratiques peuvent être obtenus au Ministère de l'Intérieur SG/DRH/Sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel. Contact : 01.80.15.41.13. – courriel : [action.sociale@interieur.gouv.fr](mailto:action.sociale@interieur.gouv.fr) .

#### EN BREF :

Dans la perspective des prochaines élections présidentielles, l'Union Fédérale des Retraités (UFR – FGF – FO) adresse aux candidats une lettre accompagnée d'un questionnaire destiné à provoquer leur engagement par rapport à nos principales revendications à savoir :

- ⇒ La baisse importante du pouvoir d'achat des retraités et la mise en place d'un mode de revalorisation des pensions plus juste, conforme à la réalité de l'augmentation du coût de la vie et qui garantisse également une progression du niveau des pensions..
- ⇒ L'inclusion d'un 5<sup>ème</sup> risque « dépendance » financé par la Sécurité Sociale.
- ⇒ Une politique réellement volontariste en ce qui concerne les EHPAD et le maintien à domicile avec maîtrise des tarifications et du laisser à charge, renforcement des moyens en personnels formés et qualifiés, arrêt de la désertification médicale.
- ⇒ Défisicalisation ou crédit d'impôt sur les cotisations de complémentaire santé pour compenser l'absence de participation employeur et les effets de la tarification à l'âge.
- ⇒ Rétablir l'égalité d'accès aux services publics pour tous et mettre un terme à la dématérialisation des procédures à marche forcée.

# CHIFFRES



Indice des prix : en décembre 2021 :  
107,03

(tous ménages, hors tabac) soit + 2,8 % sur 12 mois.

Electricité : hausse en Février 2022 plafonnée à + 4 %.

Gaz : les tarifs règlementés de vente de gaz d'Engie sont bloqués depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2021 jusqu'au 30 Juin 2022 au niveau des tarifs du mois d'Octobre 2021.

Indemnité inflation de 100 € : versée en Février 2022 aux retraités gagnant moins de 2 000 € net par mois.

**Revalorisation des pensions pour 2022 : 1,1 %** (vous avez dit indexation ?)

Indice de référence des loyers au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 : 132,62 soit une hausse de 1,61 % sur un an.

Allocation adulte handicapé : nouveau calcul de l'AAH : création d'un abattement forfaitaire de 5 000 € sur les revenus du conjoint non bénéficiaire de l'AAH, majoré de 1 100 € par enfant pour les personnes vivant en couple.

Pensions : minimum garanti : 1 200,32 € par mois (source service public)

Rappel des conditions pour l'obtention du minimum garanti :

- \* justifier du nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein  
ou
- \* avoir atteint l'âge d'annulation de la décote le cas échéant (67 ans)

Avoir atteint la limite d'âge (aujourd'hui 62 ans)

Avoir liquidé l'ensemble des pensions relevant d'autres régimes

Etre admis à la retraite pour invalidité

Etre admis à la retraite anticipée en tant que parent d'un enfant invalide

Etre admis à la retraite anticipée en tant que fonctionnaire handicapé à 50 %

Etre admis à la retraite pour infirmité ou maladie incurable

(Source : service public)

Retenues :

CSG : (5,9 % déductibles, 2,4 % non déductibles)	= 8,3 %
CSG taux réduit sous conditions de ressources	= 3,8 % ou 6,6 %
CRDS	= 0,5 %
CASA (contribution additionnelle de solidarité à l'autonomie)	= 0,3 %

Majoration pour tierce personne : 1 126,41 € par mois

Livret A : la rémunération passe à 1 % au 1<sup>er</sup> février 2022

LDD : la rémunération passe de 0,5 % à 1 % au 1<sup>er</sup> février 2022

LEP : la rémunération passe de 1 % à 2,2 % au 1<sup>er</sup> février 2022

Taxe d'habitation : pour les 20 % de la population encore assujettis, un dégrèvement de 65 % sera appliqué en 2022. Exonération en 2023.

Impôt sur le revenu : revalorisation du barème : + 1,4 %

Taux d'imposition :

revenus imposables < 10 225 €	= 0 %
entre 10 225 € et 26 070 €	= 11 %
entre 26 070 € et 74 545 €	= 30 %
entre 74 545 € et 160 336 €	= 41 %
+ de 160 336 €	= 45 %

Crédit d'impôt pour les emplois à domicile : l'avantage fiscal concerne désormais les prestations rendues en extérieur : accompagnement des enfants, livraison de courses à domicile, etc....

Taxe foncière : a augmenté en moyenne de 28 % sur 6 ans.

Croissance : 6,3 %

Chômage : 8,1 %

Le logement représente 32 % du budget des ménages contre 28 % il y a 10 ans mais 41 % pour les plus modestes.

**Les inégalités ont été multipliées par 2 avec la hausse des prix et le coût de la transition écologique.**

Climat : la COP 26 fixe comme objectif de maintenir le réchauffement climatique sous 2 % de préférence à 1,5 % d'ici à 2100.

Un récent rapport du GIEC prévoit cependant une augmentation de plus de 2 % en 2030 du réchauffement climatique lié à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Si rien n'est fait de graves conséquences irréversibles sont à craindre, entre autres : appauvrissement de la ressource en eau, déforestation et disparition progressive d'insectes pollinisateurs.

## **HUMOUR....**

Quand l'amour vient au secours de la chirurgie ! Authentique : les gants de l'amour !

En 1889 au John-Hopkins, un hôpital de Baltimore aux Etats-Unis, le chirurgien en chef, William Halsted doit se rendre à l'évidence : il est amoureux de la belle Caroline Haupton, son instrumentaliste au bloc opératoire. Mais, timide, il n'ose se déclarer.

Or selon les protocoles alors en vigueur les instruments sont stérilisés et on opère en trempant ses mains nues dans l'acide phénique plutôt décapant. Ainsi un matin Caroline se rend au bureau de son patron et lui annonce qu'elle est dans l'obligation de le quitter. Pour toute explication elle montre ses mains rouges, boursouflées et sillonnées de crevasses profondes et suintantes. C'est donc la faute à l'acide !

Bouleversé William Halsted contacte Goodyear car on vient d'inventer le caoutchouc pour entourer les roues des carrioles. Ne serait-il pas possible d'utiliser cette nouvelle matière, le latex, et mouler des gants très fins pour protéger l'infirmière contre les agressions des antiseptiques ?

Il a surtout pour principal souci de protéger son infirmière et de garder auprès de lui celle qu'il aime. Ce qui fut fait et promptement. Mais l'exemple suivra et l'usage des gants en latex sera généralisé pour protéger les équipes chirurgicales et – non accessoirement – les patients.

## RECETTES



### Boulettes de veau au citron et au paprika fumé

Niveau : facile

Budget : abordable

Temps : 30 min.

Ingrédients pour 4 personnes : 500 g de viande de veau haché, 1 citron bio, 2 c. à café de paprika fumé, 1 œuf, 50 g de parmesan râpé, 1 c. à soupe de farine, 2 c. à soupe d'huile d'olive, sel.

Préparation : ciselez finement le persil, râper finement le zeste du citron. Dans un saladier, cassez au centre de la viande l'œuf. Ajouter parmesan, chapelure, persil ciselé, zeste de citron et paprika fumé. Salez et poivrez. Mélangez.

Réalisez des boulettes. Passez-les dans la farine en éliminant l'excès. Dans une sauteuse, déposez-les dans l'huile chaude. Faites-les cuire environ 5 min. en les retournant régulièrement. Servez avec du riz.

Suggestion : enrobez uniformément les boulettes en les plaçant dans un verre avec la farine.

### Soufflés glacés à la framboise

Niveau : facile

Budget : cher

Temps : 40 min. + 6 h.

Ingrédients pour 6 personnes : 600 g de framboises, 3 blancs d'œuf, 18 cl de crème fraîche liquide entière, 225 g de sucre semoule, 6 cl d'eau.

Préparation : réservez 6 framboises pour la décoration. Mixez les autres et passez le coulis au chinois. Dans une casserole, versez le sucre et l'eau. Portez à ébullition et laissez bouillir 4 min. Montez les blancs en neige. Versez le sirop préparé en filet tout en fouettant jusqu'au complet refroidissement. Montez la crème très froide en chantilly. Incorporez les blancs d'œufs avec le coulis de framboises. Collez avec du ruban adhésif des bandes de papier cuisson sur le pourtour de 6 ramequins. Garnissez avec la préparation. Placez au congélateur 6 h. Décollez les bandes et décorez de framboises. Servez.

Suggestion : accompagnez d'un coulis de fruits rouges.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Pourquoi Février compte-t-il 28 jours ou 29 jours une année sur quatre et pourquoi des mois de 30 jours et des mois de 31 jours ?**

L'habitude de mesurer le temps a été prise il y a plus de 5 000 ans : « le calendrier est la combinaison de quatre rythmes servant à mesurer le temps.

Le rythme de jour qui est celui du lever et du coucher du soleil, le rythme hebdomadaire des groupes de 7 jours, le rythme mensuel des phases de la lune, le rythme annuel de l'alternance des saisons ».

« Ainsi le rythme annuel doit correspondre au rythme des saisons, (...) l'année doit être divisée en nombre entier de mois (...) le mois doit être divisé en nombre entier de jours (...) le rythme des mois doit être en accord avec les phases de la lune (...) les années doivent avoir une durée égale et il en va de même pour les mois ». (*Richard CHAVIGNY et Michel PERISSOS : la mesure du temps à travers les âges*).

Mais les différentes civilisations qui se sont succédées ont procédé à des adaptations plus arbitraires.

En 46 av. JC, Jules César réforme le calendrier solaire et il décrète qu'il sera basé sur 365 jours et que tous les 4 ans une année bissextile

comptera 366 jours. L'année commence le 1<sup>er</sup> Janvier (Januarius) et se termine le 31 Décembre (December).

**Une alternance de 30 jours et 31 jours par mois avec un dernier mois de 28 jours permet de comptabiliser 365 jours.**

Cette alternance n'est pas respectée en fait : Juillet (Julius) est consacré à César et la durée est bien entendu fixée à 31 jours - à tout seigneur, tout honneur -. Son successeur Octave Auguste, qui ne veut pas être en reste, exigera que le mois suivant Août (Augustus) compte également 31 jours.

**Le calendrier Julien comptera donc 7 mois de 31 jours et 4 mois de 30 jours. Février (Februarius) est arbitrairement le mois le plus court avec 28 jours en année normale et 29 jours en année bissextile. Arbitrairement ? voir car Février était le dernier mois du calendrier romain historique, ceci pouvant expliquer cela.**

Le calendrier Julien sera la référence jusqu'en 1582. Le pape Grégoire XIII imposera alors le calendrier grégorien d'abord dans les Etats Catholiques. Il sera progressivement étendu et il est depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle universellement adopté.

Mais certaines religions conservent un calendrier propre pour des raisons rituelles.

Le calendrier grégorien ne change pas fondamentalement le calendrier Julien mais il le corrige.

RENNES le 28 avril



Christine MAROT, Marie-Line MISTRETTA et Bruno LANDRI ont à cette occasion rencontré la section et rendu hommage à Pierre HOULIER (à gauche sur la photo) pour son dévouement à FO durant toutes ces années. Une partie de la section nationale des retraités a tenu à être présente pour la remise de la médaille.

### CARNET

Notre camarade et ami,  
Pierre HOULIER, est décédé  
fin Janvier, à l'âge de 96 ans.

Il fut Secrétaire Général du Syndicat national des préfetures du 11 Juin 1962 au 11 Juin 1965.

Grand militant il a consacré à Force Ouvrière toute sa vie d'actif et de retraité et laisse le souvenir d'un homme ouvert et charmant, toujours à l'écoute des nouvelles de notre organisation syndicale.

Notre section nationale des retraités renouvelle ses vives condoléances à sa famille

Le Syndicat National lui a rendu hommage dans un message de notre Secrétaire Générale, Christine MAROT, le 1<sup>er</sup> Février 2022.

# facebook

## bientôt 1000 abonnés !



Pour connaître toute  
l'actualité de votre administration,  
un seul moyen :



**Liker** FO Prefectures

**RETROUVEZ AUSSI NOTRE ACTUALITÉ SUR :**



FO PREFECTURES



@fopref



FO PREFECTURES  
ET DES SERVICES DU MI

*Un syndicat libre et moderne,  
qui se bat au présent pour votre avenir !!!*

**FO** PRÉFECTURES  
ET DES SERVICES  
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

